



Révision du Klimaleitbild

Conseil communal 28.04.2026



Sommaire

- **Présentation du Leitbild**
- **Evolution des indicateurs**
- **Plan d'action 2026**





Présentation Leitbild

Neutralité climatique :

- Administration climatiquement neutre d'ici 2040
- Contribution à la neutralité climatique territoriale d'ici 2050

Introduction

Dans le cadre de l'orientation future de la politique climatique de la commune, les thèmes de l'énergie et de la protection du climat doivent être décrits à travers une charte climatique. Celle-ci formulera les objectifs (définis en fonction des potentiels et de l'évolution démographique), ainsi que des mesures et des projets visant une gestion durable de l'énergie.

La protection du climat doit être poursuivie comme un objectif commun et durable dans tous les domaines de la commune, en tant que mission prioritaire du 21^{ème} siècle. A cet effet des précautions doivent être prises pour préserver les ressources naturelles globales et garantir un approvisionnement énergétiquement durable notamment en contribuant à la réduction des émissions de CO².

Les responsables communaux sont conscients de la nécessité d'agir au niveau local afin d'améliorer la qualité de vie de la population, de préserver l'environnement et d'assurer l'espace de vie écologique pour les générations futures. Les domaines d'action prioritaires pour la protection du climat à Walferdange portent sur les énergies renouvelables et la gestion des déchets. La commune ambitionne de jouer un rôle exemplaire avec son administration, ses commissions consultatives et ses employé-e-s communaux. A moyen terme, la commune de Walferdange vise l'autosuffisance énergétique, c'est-à-dire que la quantité d'énergie consommée soit au moins équivalente à celle produite localement ou dans sa zone d'influence à partir des sources renouvelables.

Toutefois, cette transition ne peut pas se limiter à un simple remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables. Il est indispensable de repenser nos usages et de réduire la consommation énergétique globale. Même les technologies dites « vertes » reposent souvent sur des ressources limitées. Une transition durable passe donc non seulement par un changement de sources d'énergie, mais aussi par une approche plus sobre et responsable de notre consommation, tant individuelle que collective.

Par son adhésion au Pacte Climat, la commune affirme sa volonté de contribuer, dans la mesure de ses possibilités, à la protection du climat et à l'adaptation au changement climatique

Depuis l'adoption du « Plan National de Développement Durable » (PNDD) et l'Accord de Paris sur le climat en 2015, la prise de conscience s'accroît quant à la nécessité d'une transition écologique réussie au Luxembourg laquelle -

-ne peut être effective que si elle est mise en oeuvre à tous les niveaux, tant au niveau national que communal. C'est dans cette optique que le gouvernement Luxembourgeois a élaboré en décembre 2019 le « Plan national intégré en matière d'énergie et de climat » (PNEC) pour le Grand-Duché de Luxembourg.

Ce nouvel instrument de planification et de suivi de l'UE et de ses états membres, vise à renforcer la coordination de la politique européenne en matière d'énergie et de climat. Il constitue ainsi l'outil central pour la mise en oeuvre des objectifs 2030 de l'UE en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique. Ainsi, la politique énergétique et climatique luxembourgeoise sera guidée par cette politique jusqu'en 2030.

Objectifs clés de la présente charte

Cette charte vise, entre autres, à définir les objectifs suivants :

- Au niveau national, le Luxembourg ambitionne de réduire les gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 (par rapport à 2005) pour les secteurs non soumis à des quotas d'émission.
- La part des énergies renouvelables doit passer de 11 % en 2020 à 25 % en 2030, grâce à un déploiement continu du solaire et des pompes à chaleur sur le territoire.
- La demande finale d'énergie doit être réduite de 40% à 44% par rapport à l'évolution de référence des Primes de l'UE (2007).
- Une administration climatiquement neutre d'ici 2040, en intégrant des critères liés aux énergies renouvelables pour les bâtiments, les infrastructures, la flotte de véhicules et l'éclairage public.
- Contribuer à la neutralité climatique territoriale d'ici 2050, aux niveaux communal, régional et national, par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de l'adhésion récente au Pacte Climat 2.0, les approches existantes doivent être consolidées et développées, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la protection du climat par le biais d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. Les objectifs nationaux doivent également être intégrés dans cette démarche.

Le Pacte Climat doit être considéré comme un outil de soutien à la gestion des actions de développement durable de la commune, en vue d'atteindre les objectifs définis dans le PNEC. Dans le cadre d'un suivi régulier entre les objectifs et leur mise en oeuvre, les champs d'action correspondant au catalogue de mesures de l'EAA (European Energy Award) doivent être évalués périodiquement, tant quantitativement que qualitativement. Cette analyse permettra de mesurer l'avancement des actions mises en place et d'apporter les ajustements nécessaires en fonction des résultats obtenus.



PACTE CLIMAT

Objectifs de développement durable

WALFERDANGE



Présentation Leitbild

- **Proposition complémentaire :**
Le concept d'adaptation au changement climatique sera adopté en 2026.

1.1.3 Actions Core-Mesure à considérer/envisager

Concept d'adaptation au changement climatique

Plan d'urgence/d'action pour toutes situations extrêmes pertinentes

Une optimisation de la planification environnementale territoriale

- Elaboration d'un concept de protection de l'énergie et du climat, incluant un calendrier de rénovation intégré pour les bâtiments communaux. Ce document devra identifier les pistes possibles pour améliorer le bilan carbone de la commune.
- Elaboration d'un concept de rénovation à moyen et long terme pour les bâtiments communaux.
- Identification et exploitation des potentiels d'énergie au sein de la commune ou au niveau régional, suivies de la mise en œuvre d'une planification énergétique concrète.
- Révision du PAG (Plan d'Aménagement Général) : Actuellement le PAG de la commune est basé sur la loi de 2004, et non sur la refonte de cette loi en 2011. Ce PAG sera bientôt remplacé par un nouveau PAG. Cette refonte sera l'occasion de renforcer le développement durable de l'urbanisation, en privilégiant le développement interne, une densité adaptée et une mixité des usages, tout en veillant à son alignement avec les mesures du Pacte Climat.
- Planification des futurs PAP « nouveau quartier » : Il conviendra de définir des densités de construction et d'habitation adaptées, tout en limitant l'imperméabilisation des sols. L'accent devrait être mis sur une urbanisation peu consommatrice en espace, une forte végétalisation (de qualité pour la biodiversité) et une gestion respectueuse des ressources foncières.
- Mise en place de documents stratégiques : Une « charte communale pour le développement architectural futur » et une « liste de contrôle optimisée en termes d'énergie et de climat pour les PAP » devront être élaborées et appliquées.
- Prévention de risques futures : **Elaboration d'une stratégie de gestion des crises liées au changement climatique, notamment les fortes pluies et les inondations, ainsi que les périodes prolongées de sécheresse et de chaleur. Un concept d'adaptation au changement climatique devrait être adopté en 2026.** Un projet d'envergure à prévoir est la renaturation de l'Alzette, afin de mitiger les inondations futures.





Présentation Leitbild

- **Proposition complémentaire :**
Un concept d'assainissement des bâtiments communaux et un concept énergétique sera finalisé en 2026.

2.1.3

Actions Core-Mesure à considérer/envisager

Une gestion environnementale des bâtiments communaux

- Mise en place d'une comptabilité énergétique complète : La commune assurera un suivi aussi exhaustif que possible de la consommation énergétique de ses bâtiments. Pour ce faire, elle utilisera les techniques de comptage les plus récentes (kWh. / kWel.) ainsi que le logiciel ENERCOACH, mis à disposition dans le cadre du Pacte Climat, afin d'établir un bilan précis des consommations et des émissions de CO₂.
- Optimisation de la consommation d'énergie et d'eau : **Un concept énergétique pour les bâtiments communaux a été élaboré et sera finalisé en 2026.** Dans l'ensemble des bâtiments, existants comme neufs, l'utilisation de l'électricité, de la chaleur et de l'eau devra être rationnelle. Cela reposera sur l'amélioration des comportements d'usage, le suivi technique des consommations, ainsi que la réduction et l'optimisation des besoins grâce à des mesures techniques et structurelles, telles que l'isolation thermique, l'installation d'éclairages à faible consommation, la mise en place de dispositifs de limitation du débit d'eau et l'utilisation de matériaux durables.
- Réduction et compensation des émissions de CO₂ : Les consommations résiduelles d'énergie, et donc les émissions de CO₂ qui en résultent, devront être réduites au maximum ou compensées par l'utilisation d'énergies renouvelables. En tant que commune signataire du Pacte Climat, Walferdange installe des panneaux photovoltaïques sur les toits de ses bâtiments communaux lorsque cela est techniquement réalisable. La commune accélère ces prochaines années la vitesse d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.
- Mise à disposition de toitures pour le photovoltaïque : La commune met également à disposition des surfaces sur les toitures, afin de faire participer la population à la transition énergétique à travers d'une coopérative énergétique. La coopérative énergétique « ENERCOOP Uelzechtdall » développe avec la commune de Walferdange son 2e projet sur le territoire de Walferdange : l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école de Helmsange.
- Optimisation progressive de l'éclairage public : La commune poursuit une amélioration progressive de l'éclairage public communal, notamment en optimisant les heures de fonctionnement (éteintes du dimanche à jeudi entre 1h et 4h30) et en remplaçant progressivement le réseau d'éclairage par des lampes à faible consommation d'énergie (LED). Etant donné que le réseau routier communal est en grande partie étatique, la commune se concentre activement sur le remplacement des luminaires de son propre réseau.
- Analyse du potentiel de réseaux de chaleur : Dans une logique de gestion environnementale intégrée des bâtiments communaux, la commune analysera les possibilités de mise en place de réseaux de chaleur locaux. Cette étude permettra d'identifier des solutions collectives et efficaces pour valoriser des sources d'énergie renouvelables ou de récupération disponibles sur le territoire.



Photovoltaïque -Bereldange



Présentation Leitbild

- **Proposition complémentaire :**

Un Plan de conversion 2040 pour le parc automobile de la commune est prévue.

4.4.1

Actions Core-Mesure à considérer/envisager

Un développement d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement sur le territoire de la commune



- Véhicules communaux plus écologiques : **Un plan de conversion du parc automobile communal à l'horizon 2040 est prévu.** Lors des futures acquisitions, la commune privilégiera autant que possible les véhicules électriques ; à défaut, elle s'orientera vers les modèles les plus économes en énergie. Un suivi régulier des consommations sera assuré dans le cadre de la comptabilité énergétique. Par ailleurs, l'électrification du Walfy Flexibus et des bus scolaires est envisagée.

- Promotion des transports publics et alternatifs : Les trajets restants doivent être réalisés en transports publics, pour lesquels la commune a déjà mis en place diverses initiatives afin de réduire la part du trafic individuel motorisé. Ces initiatives incluent, par exemple, le transport scolaire zéro carbone, vélos électriques, Système Vel'oH, le Late night bus, ou encore la mise à disposition de vélos et de trottinettes (électriques ou non) et de scooters électriques pour le personnel communal, ainsi que la mise à disposition de trottinettes pour les élèves pour le trajet vers la piscine PIDAL.

Un concept de mobilité doit être élaboré dans le cadre du PAG, notamment dans l'étude préparatoire. Ce concept visera en priorité à regrouper et à structurer les différents concepts/initiatives existants :

- Urbanisation et mobilité douce/active : Le développement de l'urbanisation doit éviter ou minimiser la création de nouvelles voies de communication (« ville ou village de courtes distances »). Les trajets restants doivent, dans la mesure du possible, être réalisés sans émissions ou avec faible impact environnemental, en favorisant la mobilité douce, ou en voiture électrique. Différents concepts existent déjà à cet effet (« concept de limitation de vitesse à 30km/h pour les routes secondaires », le concept de mobilité douce élaboré par la commission communale ») ou doivent être élaborés (Pédibus, sécheren Schoulwee, ...).

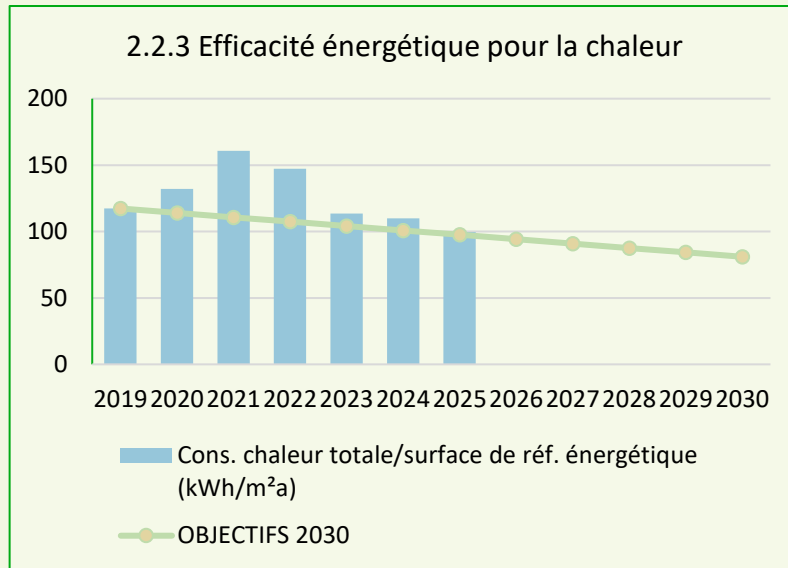
- Réduction du trafic scolaire : Afin de réduire le volume du trafic individuel vers les écoles, la commune finance un transport gratuit par bus scolaire et améliore continuellement les conditions pour que les écoliers puissent se rendre à l'école en toute sécurité à pied ou à vélo. Le bus scolaire et les trajets scolaires seront analysés plus en détail au cours de 2025, afin d'apporter des améliorations. Une amélioration déjà mise en place : un trajet de bus supplémentaire transportant les très petits enfants du cycle 1 à Helmsange dans le précocé depuis Bereldange et Walferdange (annulé en 2025, option en 2026).



Installation borne de recharge électrique



Évolution des indicateurs

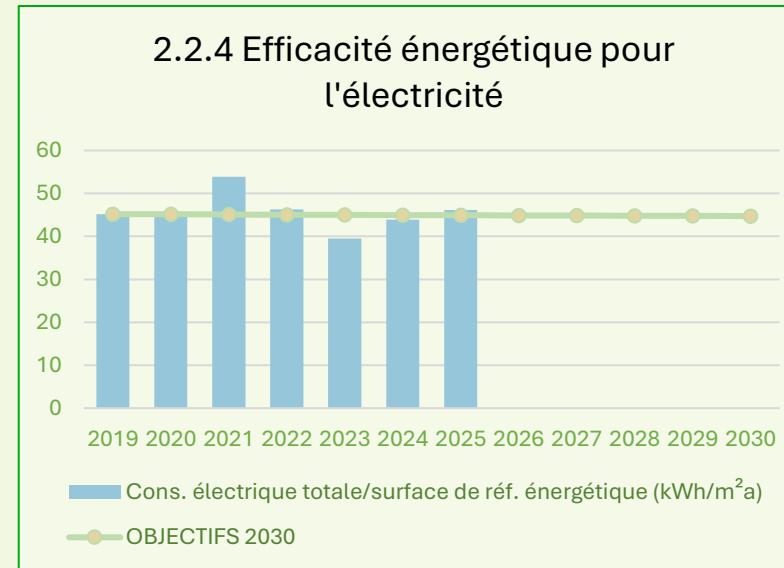


Chiffres des dernières années

- 2019 : 117 kWh/m²
- 2020 : 132 kWh/m²
- 2021 : 161 kWh/m²
- 2022 : 147 kWh/m²
- 2023 : 114 kWh/m²
- 2024 : 110 kWh/m²
- 2025 : 99 kWh/m²



Objectif pour 2030:
atteindre 31% pour le
secteur tertiaire
= 81 kWh/m²



Chiffres des dernières années

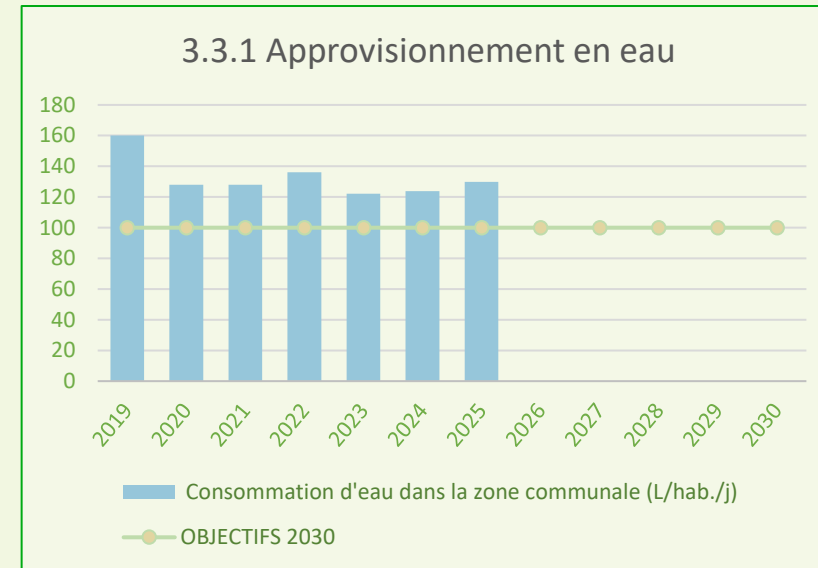
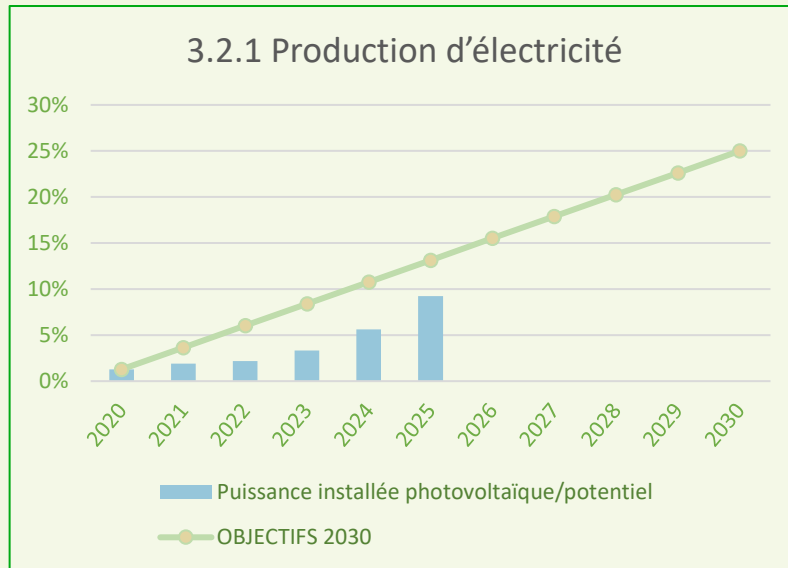
- 2019 : 45,2 kWh/m²
- 2020 : 44,6 kWh/m²
- 2021 : 53,9 kWh/m²
- 2022 : 46,3 kWh/m²
- 2023 : 39,5 kWh/m²
- 2024 : 43,9 kWh/m²
- 2025 : 46,1 kWh/m²



Objectif pour 2030:
atteindre 1% pour le
secteur tertiaire
= 45 kWh/m²



Évolution des indicateurs



Chiffres des dernières années

- 2020 : 1,2%
- 2021 : 1,9%
- 2022 : 2,1%
- 2023 : 3,3%
- 2024 : 5,6%
- 2025 : 9,2%



Objectif pour 2030:
atteindre 25%
(Puissance installée
photovoltaïque /
potentiel)

Chiffres des dernières années

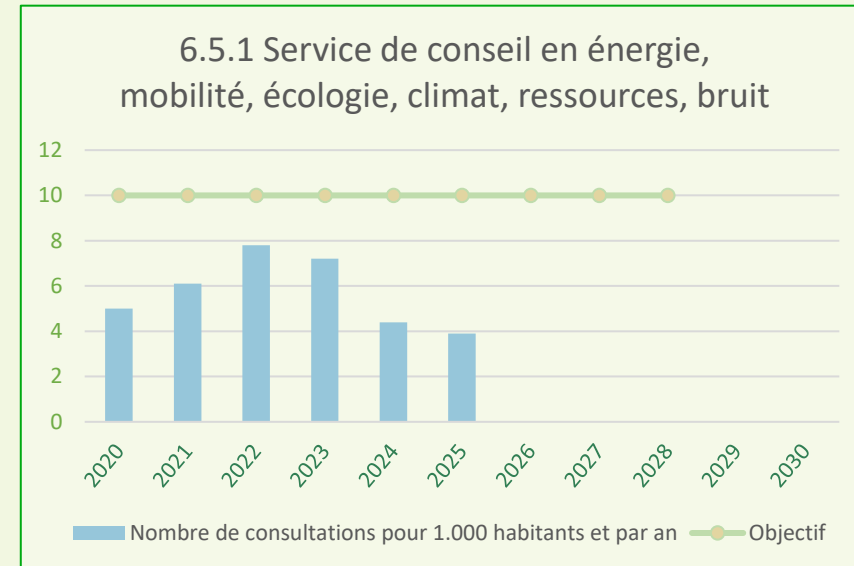
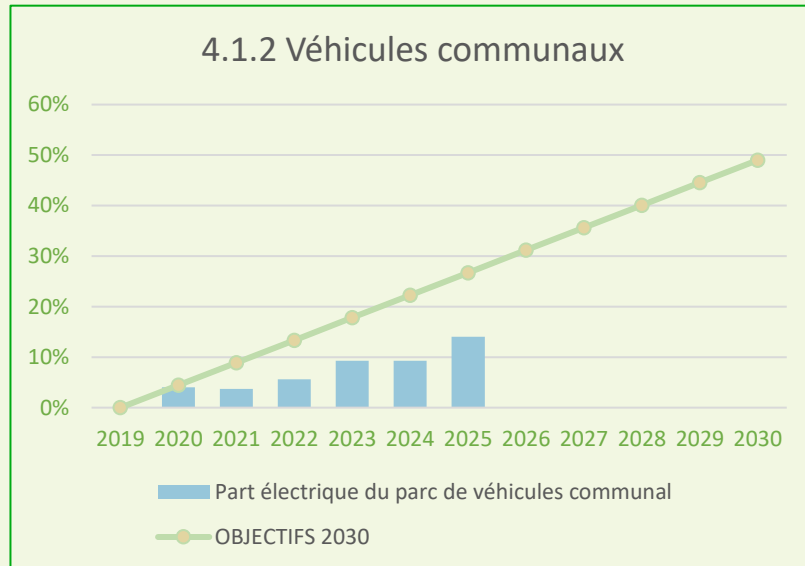
- 2019 : 160 L
- 2020 : 128 L
- 2021 : 128 L
- 2022 : 136 L
- 2023 : 122 L
- 2024 : 124 L
- 2025 : 130 L



Objectif pour 2030:
atteindre une
consommation par
hab/jour pour les
ménages de 100L



Évolution des indicateurs



Chiffres des dernières années

- 2020 : 4%
- 2021 : 4%
- 2022 : 6%
- 2023 : 9%
- 2024 : 9%
- 2025 : 14%



Objectif pour 2030:
atteindre 49% de part électrique du parc de véhicules communaux

Chiffres des dernières années

- 2020 : 5,0/1000 hab
- 2021 : 6,1/1000 hab
- 2022 : 7,8/1000 hab
- 2023 : 7,2/1000 hab
- 2024 : 4,4/1000 hab
- 2025 : 3,9/1000 hab



Objectif pour 2030:
atteindre 10 conseils par 100 habitants par an



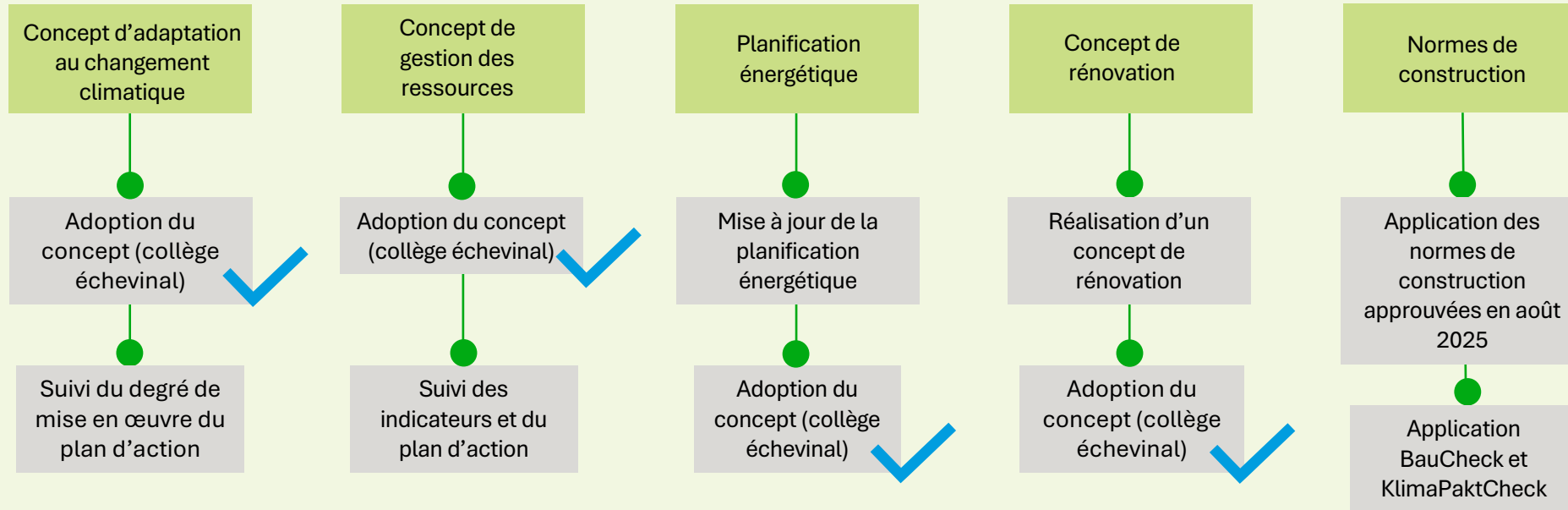
Évolution des indicateurs

KPI (Key Performance Indicator)	Etat actuel (2025)	Objectifs (2030)
2.2.1 Part des énergies renouvelables chaleur des infrastructures communales*	3,6%	30,5%
2.2.3 Consommation de chaleur des bâtiments municipaux	99,50kWh/m²a	80,97kWh/m²a
2.2.4 Consommation de l'électricité des bâtiments municipaux	46,13 kWh/m²a	44,72kWh/m²a
3.2.1 Utilisation de panneaux photovoltaïques sur le territoire communal	9,25%	25% du potentiel de surface
3.3.1 Consommation d'eau dans la zone communale	130L	100L par équivalent habitant par jour
4.1.2 Electrification du parc de véhicules de la commune	14%	49% du parc de véhicules
5.2.2 Réalisation du catalogue de mesures du Pacte Climat 2.0*	65,2%	Minimum 65% (atteindre GOLD d'ici 2026)
6.5.1 Service de conseil en énergie, mobilité, écologie, climat, ressource	3,9%	10 consultations pour 1000 équivalent habitant par an

* Non repris dans le Leitbild



Plan d'action 2026





Plan d'action 2026

